



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 30 juin 2009

Agenda

Lundi 6 juillet

-12h30 : Déjeuner des membres de l'Académie.
-15h : **Elie COHEN**, prof. à Sciences Po' : « *La réforme de gouvernance des universités* ».
-Comité secret

Jeudi 17 septembre

-9h30 : Colloque « Calvin et l'institution de la langue française », G^{de} salle des séances.

Jeudi 24 septembre

-9h-13h : Colloque du Prix Olivier Lecerf, G^{de} salle des séances.

Lundi 28 septembre

-15h : **Yves MICHAUD**, professeur de philosophie à l'université de Rouen : « Les beaux-arts et l'Université française ».

Lundi 5 octobre

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.
-12h30 : Déjeuner des membres de l'Académie.
-15h : **Christine MUSSELIN**, directeur du CSO : « Les universités françaises d'Edgar Faure à nos jours ».

Lundi 12 octobre

-15h : **Jean-Robert PITTE**, membre de l'Académie : « *Notice sur la vie et les travaux de Pierre George* » G^{de} salle des séances.

Lundi 19 octobre

-15h : **Philippe EVEN**, pneumologue, ancien doyen de l'Institut Necker : « *La médecine dans les universités et la recherche française aujourd'hui* » G^{de} salle des séances.

Remise du Prix national Claude Lévi-Strauss



Le Prix national Claude Lévi-Strauss, créé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a pour vocation de reconnaître et de soutenir l'excellence dans le domaine des sciences humaines et sociales. Sa gestion a été confiée à l'Académie des sciences morales et politiques. La première cérémonie de remise du Prix national Claude Lévi-Strauss s'est déroulée le lundi 29 juin dans la Grande Salle des séances, sous la présidence de **Jean-Claude Casanova**, président

de l'Académie. Après une allocution d'ouverture, le président a passé la parole à **Raymond Boudon**, membre de l'Académie et président du jury du Prix Claude Lévi-Strauss, qui a présenté les critères qui ont guidé le jury dans son choix. Le professeur **Paolo Legrenzi**, membre du jury, a ensuite fait l'éloge du lauréat, **Dan Sperber**, chercheur en sciences sociales et cognitives, auteur de nombreux articles d'anthropologie, de linguistique, de philosophie et de psychologie, avant que **Valérie Pécresse**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ne prononce une allocution et ne remette son diplôme au lauréat. La cérémonie s'est terminée par les remerciements du lauréat. (À lire, en marge de l'événement, une présentation de l'œuvre de Claude Lévi-Strauss par Dan Sperber dans le supplément dominical du journal italien *Il Sole 24 Ore* du 26 juin.)



Séance ordinaire exceptionnelle du lundi 29 juin

La séance hebdomadaire du lundi 29 juin a été consacrée à « la loi du 10 août 2007 portant sur les libertés et les responsabilités des universités ». Deux orateurs se sont succédé dans la Petite Salle des Séances : **Jean-Robert Pitte**, membre de l'Académie et ancien président de la Sorbonne, et **Valérie Pécresse**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Avant d'exposer les principales nouveautés que la loi du 10/08/2007 institue par rapport à la loi de 1983, dite « loi Savary », Jean-Robert Pitte a expliqué que l'université française, soumise au conservatisme intransigeant d'une minorité de professeurs, de chercheurs et d'étudiants, vivait totalement déconnectée des réalités européennes. À l'issue de sa communication, Jean-Robert Pitte a répondu aux questions que lui ont posées **François Terré**, **Bertrand Saint-Sernin**, **Bernard d'Espagnat**, **Thierry de Montbrial**, **Michel Pébereau** et **Jean-Claude Casanova**.



La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté la réforme pour l'autonomie des universités comme un « pari sur la confiance, pari de l'État sur la capacité universitaire à relever tous les défis ». Insistant sur le lien nécessaire qui doit s'instaurer entre public et privé afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, elle s'est émue de la méfiance manifestée par la communauté universitaire, mais elle a constaté également que de plus en plus d'universités demandent à bénéficier de leur autonomie. À l'issue de sa communication, la ministre a répondu aux questions que lui ont posées **Jean-Robert Pitte**, **Georges-Henri Soutou**, **Marianne Bastid-Bruguière**, **Mireille Delmas-Marty** et **Thierry de Montbrial**.

Extrait du discours de Raymond Boudon, président du jury, lors de la remise du Prix national Claude Lévi-Strauss

« Quelques brèves observations méritent d'être tirées de la première édition de ce prix national de sciences humaines.

Tout d'abord, nous avons été frappés par la qualité d'un très grand nombre de dossiers. Très peu nous ont semblé s'être glissés indûment dans la pile dont nous avons eu à connaître. Très peu nous ont paru inspirés par la volonté de séduire plutôt que d'instruire. Surtout, peu d'entre ces dossiers nous ont semblé motivés par les préoccupations extrascientifiques qui, dans les trois ou quatre dernières décennies du siècle dernier, avaient sévèrement affecté plusieurs domaines des sciences humaines, ceux par exemple traitant du crime, de l'éducation ou de la réflexion sur la science.

Certes, on perçoit encore chez certains des candidats formés dans cette période des traces de l'idéologie relativiste qui avait connu alors une influence notoire. Elle invitait le chercheur en sciences humaines à s'écarter des règles usuelles de la pensée scientifique, justifiant en fin de compte ainsi la confusion entre connaissance et opinion. Comme l'a relevé un rapport récent de notre Académie fondé sur les avis d'éminents experts étrangers, l'influence que cette idéologie a exercée *hier* sur l'enseignement supérieur se reflète *aujourd'hui* dans les manuels français de sciences économiques et sociales à l'usage du secondaire.

La plupart des dossiers dont nous avons été saisis échappent heureusement à ces objections. Ils nous ont paru témoigner au contraire d'une incontestable éthique scientifique : rigueur dans l'argumentation et clarté dans l'expression, volonté d'adopter une démarche démonstrative, collecte méthodique et respect des données factuelles et, symptôme que je crois très significatif, emploi du mot *théorie* au sens où il est utilisé par toutes les sciences, et non au sens où il était volontiers utilisé hier de vision subjective du monde et de la société.

La grande majorité des dossiers nous ont en résumé donné l'impression d'être guidés par l'objectif d'apporter une contribution authentique à la connaissance : un signe à l'évidence très encourageant pour l'avenir des sciences humaines françaises.

Nous avons pu constater aussi que, si plusieurs candidats faisaient l'objet, sans aucun doute possible, d'une reconnaissance nationale et internationale, des représentants importants des sciences humaines françaises ne s'étaient pas portés candidats et n'avaient pas non plus été proposés par des tiers. Pour les raisons les plus diverses. Mais, dans certains cas sans doute, parce qu'ils n'avaient pas clairement perçu que le prix concerne les sciences humaines dans leur ensemble, de la philosophie à l'économie, en passant par la sociologie, la linguistique, la psychologie, l'histoire ou l'anthropologie, et que tout chercheur peut prétendre à être couronné, quels que soient son ancrage disciplinaire et son orientation méthodologique et théorique.

Ce qui était en effet exigé avant tout du lauréat aux termes du règlement définissant le prix, c'est qu'il ait produit une œuvre novatrice, présentant un caractère méthodologique prononcé, ouvrant de nouvelles approches ou proposant des modes de pensée susceptibles de contribuer au progrès de la connaissance.

Il était requis de surcroît du lauréat que ses travaux illustrent la complémentarité des sciences humaines en s'inscrivant à des degrés variables dans des disciplines connexes.

Car l'histoire des sciences humaines démontre abondamment que bien des œuvres majeures sont nées d'une inspiration tirée de plusieurs disciplines, et aussi que la prétention de revendiquer l'autarcie d'une discipline et *a fortiori* la prépondérance d'une discipline sur les autres a toujours abouti à une impasse. L'économisme a contribué à l'isolement de l'économie dans la famille des sciences humaines ; le sociologisme a donné naissance à des épisodes de stérilisation de la sociologie ; dans ses formes intégristes, l'anthropologie a servi de caution à un relativisme radical.

Ce critère de la pluridisciplinarité a conduit le jury à écarter certaines candidatures de valeur incontestable et reconnue, mais s'inscrivant dans un cadre strictement unidisciplinaire.

Le règlement du prix exigeait aussi que le dossier comportât des signes incontestables de notoriété internationale. C'est pourquoi nous avons attaché de l'importance aux invitations dans des universités étrangères renommées et surtout aux distinctions scientifiques internationales, comme l'élection dans telle ou telle académie étrangère prestigieuse. Or, plusieurs de la soixantaine de dossiers témoignaient d'une reconnaissance nationale, mais ne comportaient pas -ou pas encore- de signes irrécusables de notoriété internationale.

Nous avons aussi noté *cum grano salis* que la notoriété internationale peut ne pas impliquer automatiquement la notoriété nationale. Ce paradoxe, sur lequel il serait peut-être instructif de se pencher, était illustré dans nos dossiers par le cas d'un chercheur jeune, auteur d'une œuvre novatrice, peu connu en France même, mais qui a été élu à l'Academia Europæa, un signe de reconnaissance qui ne distingue qu'une petite poignée de chercheurs français de sa discipline ».